



Direction de la vaccination contre la COVID-19

DESTINATAIRES : À tout le personnel du CISSS des Laurentides, gestionnaires et médecins

EXPÉDITRICE : Caroline Chantal, directrice Direction de la vaccination contre la COVID-19

DATE : 11 mai 2021

OBJET : **VACCINATION DES PERSONNES GRAVEMENT IMMUNOSUPPRIMÉES OU EN DIALYSE RÉNALE**

Le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) sera modifié sous peu pour y inclure un calendrier vaccinal contre la COVID-19 modifié pour les personnes gravement immunosupprimées ou en dialyse rénale, et ce, à la suite d'un [avis du Comité sur l'immunisation du Québec de l'INSPQ](#).

Ainsi, pour les usagers répondant aux critères cliniques de cet avis, la deuxième dose de vaccin contre la COVID-19 doit être offerte 28 jours après la première dose (au lieu de 16 semaines prévues initialement soit 112 jours). Afin de permettre l'application de ces recommandations, les actions suivantes seront réalisées dans un premier temps :

- Une liste de tous les usagers hémodialysés en CH ou à domicile et les usagers en dialyse péritonéale à domicile ainsi que les greffés rénaux avec NOM/PRÉNOM//RAMQ/coordonnées téléphoniques, a déjà été envoyée par les gestionnaires d'hémodialyse à la Centrale de Rendez-vous. Ainsi, les agentes communiqueront avec chaque usager pour leur attribuer leur rendez-vous de première dose (si l'utilisateur n'a pas encore été vacciné) ou modifier leur rendez-vous de leur deuxième dose à 28 jours d'intervalle au lieu des 112 jours prévus initialement. Ces rendez-vous seront offerts dans les sites de vaccination de masse du territoire.
- Une liste de tous les usagers actifs en oncologie, incluant NOM/PRÉNOM//RAMQ/coordonnées téléphoniques des patients devra être envoyée dès maintenant par les gestionnaires concernés à la Centrale de Rendez-vous covid-19.vaccination.crv.cissslau@sss.gouv.qc.ca. Ainsi, les agentes communiqueront avec chaque usager pour leur attribuer leur rendez-vous de première dose (si l'utilisateur n'a pas encore été vacciné) ou modifier leur rendez-vous de leur deuxième dose à 28 jours d'intervalle au lieu des 112 jours prévus initialement. Ces rendez-vous seront offerts dans les sites de vaccination de masse du territoire.
- **Aucun usager ne pourra communiquer directement avec la Centrale de rendez-vous afin d'obtenir une prise de rendez-vous.**
- Les coordonnées de tout nouvel usager en hémodialyse, en oncologie ou autre usager en centre hospitalier répondant à ces critères d'immunosupprimés sévères pourront aussi être directement envoyées par leurs médecins ou un représentant désigné à la Centrale de rendez-vous covid-19.vaccination.crv.cissslau@sss.gouv.qc.ca.

Dans les prochains jours, le CISSS des Laurentides communiquera directement avec chaque personne qui correspond à ces critères afin de devancer leur rendez-vous de deuxième dose ou encore leur attribuer une prise de rendez-vous pour une première dose.

La vaccination se fera à même les sites de vaccination du territoire.

Pour obtenir toutes les informations pertinentes sur la vaccination :
Quebec.ca/vaccinCOVID

Documents de référence

- [La Directive sur la vaccination des personnes considérées à très haut risque de complications de la COVID-19.](#)
- <https://www.inesss.qc.ca/covid-19/presentations-cliniques/personnes-immunosupprimees-mise-a-jour-completee-le-24-09-2020.html>
- <https://www.inspq.qc.ca/publications/3131-intervalle-entre-doses-vaccins-covid-19-personnes-immunosupprimees>